

L'onction des malades

Jacques 5.14-16

(Marc Lüthi)

La prière pour les malades accompagnée de l'onction d'huile, tel est le thème de ce sixième et dernier parcours sur l'épître de Jacques.

L'épître de Jacques se termine par un enseignement invitant les responsables de l'Eglise à une démarche très pratique auprès des malades de la communauté chrétienne.

« L'un de vous est-il malade ? Qu'il appelle les responsables de l'Eglise, qui prieront pour lui, après lui avoir fait une onction d'huile au nom du Seigneur. La prière faite avec foi sauvera le malade et le Seigneur le relèvera. S'il a commis quelque péché, il lui sera pardonné. Confessez vos péchés les uns aux autres et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez guéris. Quand un juste prie, sa prière a une grande efficacité » (Ja 5.14-16).

D'emblée, on peut s'étonner que cet enseignement ait eu tant de difficultés à trouver sa place dans nos Eglises ! Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : son appartenance à l'épître de Jacques considérée comme trop à la périphérie de l'Evangile, mais aussi sa mise en pratique hésitante tout au cours de l'histoire de l'Eglise.

Durant les huit premiers siècles l'attention des fidèles était portée vers la guérison du corps. On avait fait de l'onction des malades un remède surnaturel, quasi magique.

Puis, jusqu'à la veille de la Réforme, c'est-à-dire au XVI^e siècle, l'Eglise a mis l'accent sur l'effet spirituel de l'onction destinée à préparer au trépas. On a parlé alors d'extrême-onction.

Pour contrecarrer une pratique trop sacramentelle, les réformateurs ont interprété cette démarche en rapport avec les dons spirituels. Et comme, selon Calvin, le don de guérison avait été temporel, il n'y a plus lieu de pratiquer l'onction des malades ! « Ceux qui pratiquent l'onction sont les singes de Dieu et non pas ses imitateurs ! »

Cet héritage historique rapidement résumé explique en partie l'attitude hésitante et réservée à l'égard de la pratique de l'onction d'huile.

Nous espérons par les quelques commentaires qui suivent montrer le bien-fondé de cette pratique et son bénéfice pour les malades et pour l'Eglise, ses responsables y compris !

Le bénéficiaire de l'onction

Deux mots servent à décrire l'état de maladie. Le premier (*asthénéô*) caractérise la faiblesse qui accompagne toute maladie et le deuxième (*kamnô*) souligne la souffrance corporelle, la lassitude et l'impatience qui en résultent. Il s'agit d'une personne atteinte d'une maladie qui pourrait remettre en question ses jours et du même coup s'accompagner d'une profonde crise existentielle.

Plutôt que de se replier sur lui-même, le malade est encouragé à se souvenir de son appartenance à la communauté chrétienne et à faire appel à la prière de ses responsables. La souffrance d'un seul de ses membres concerne l'ensemble de la communauté comme l'exprime à sa manière l'apôtre Paul : « Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui... » (1 Corinthiens 12.26). Ce sera sa manière de sortir de l'isolement qui peut résulter de ses sentiments de culpabilité, voire de honte, liés à sa maladie : « Qu'ai-je fait au bon Dieu ? Pourquoi moi ? »

Les administrateurs de l'onction

Très clairement la responsabilité de la pratique de l'onction revient aux anciens, c'est-à-dire aux responsables de la communauté. Ils sont appelés au chevet du malade, non pas à cause de leurs dons et capacités spirituels particuliers, mais en tant que représentants de la communauté. En effet la dimension communautaire est fondamentale dans cette démarche. C'est la raison pour laquelle la pratique de l'onction ne devrait pas se faire en secret, sans en informer les membres de l'Eglise invités à s'associer à la prière pour le malade.

La confession des péchés

« S'il a commis des péchés, il lui sera pardonné » (v. 15). Même si Jacques, le frère de Jésus, avait une certaine tendance judaïsante à la tête de l'Eglise de Jérusalem, il ne partage pas le point de vue traditionnel qui lie systématiquement la maladie à un péché particulier. Ici, l'état de péché n'est entrevu que comme une éventualité.

Le mot employé dans ce contexte et traduit par péché, vise dans l'ensemble de l'épître des fautes de relations, des péchés contre le « corps », c'est-à-dire des manquements qui ont pour effet une atteinte à la communion fraternelle. Y aurait-il chez le malade, mais également dans sa communauté, un manque d'amour, une rancune, un péché non pardonné à un frère ?

Comme le texte le suggère, il se peut que lors de la visite des responsables, le malade se trouve sous le poids de la culpabilité et éprouve le besoin de s'en ouvrir aux visiteurs. Il arrive, l'expérience le prouve, que le patient ait déjà confessé sa faute à Dieu, mais sans avoir saisi le pardon qui lui était offert. La confession devant témoins lui est proposée comme une démarche de délivrance : ils attestent devant Dieu et devant les puissances invisibles de la grâce

de Dieu et du pardon accordé. C'est une démarche trop souvent ignorée et qui cependant est un moyen de grâce efficace !

Il n'y a pas que le malade qui soit concerné ! La communauté tout entière doit s'interroger. « Confessez donc vos péchés les uns aux autres, et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez guéris ! » (v.16). Comme l'écrit le Dr Lambourne dans un livre intitulé *Le Christ et la santé* : « La situation de maladie offre au groupe tout entier des occasions de repentance qui sont à vivre en un acte de pardon et de réparation. »

L'onction d'huile

Chez les peuples de l'Antiquité, l'onction d'huile occupe une place importante. Son usage profane est clairement attesté dans l'Ancien Testament : s'oindre d'huile constituait l'un des actes quotidiens de la toilette. Mais l'onction d'huile revêt fréquemment un sens sacré : elle indique une mise à part pour le service. Les divers objets du culte étaient oints d'huile. Les sacrificateurs, les rois et parfois les prophètes étaient oints d'une huile particulière, réservée à cet emploi.

La pratique de l'onction d'huile se rencontre aussi dans le Nouveau Testament qui emploie cinq verbes différents pour l'exprimer. Les deux plus fréquents sont *chriô* et *aleiphô* ! Le premier apparaît à cinq reprises, chaque fois en rapport avec l'onction spirituelle de Jésus le Christ (qui est l'oint par excellence !). Le deuxième qu'on rencontre à huit reprises, désigne des pratiques profanes telles que parfumer ou se parfumer. Et c'est ce deuxième verbe qu'utilise ici Jacques, de même que l'évangile de Marc (6.13) pour désigner l'onction en faveur des malades.

Il paraît donc juste de considérer l'onction des malades comme une aide pour la foi. Parce qu'on reconnaît à l'huile

certaines facultés thérapeutiques, elle a été choisie comme signe de la guérison. Jésus n'a-t-il pas choisi des éléments en rapport avec ce qu'ils devaient signifier, en fixant son choix sur l'eau pour le baptême et sur le pain et le vin (un repas) pour la cène ?

La prière

En fait, l'important dans toute cette pratique n'est pas l'onction, mais la prière ! Alors qu'une seule mention est faite de l'onction d'huile, Jacques revient sur le thème de la prière à quatre reprises en utilisant chaque fois une expression différente. De plus, le verbe qui exprime l'action d'oindre est un participe, ce qui signifie que ce geste ne fait qu'accompagner la prière.

Effectivement, c'est à la prière que sont faites les promesses : « La prière de la foi sauvera le malade » (v.15) ; « La prière fervente du juste a une grande efficacité » (v. 16b) ; « Priez les uns pour les autres afin que vous soyez guéris » (v. 16a).

Impossible de s'arrêter plus longuement sur les différentes expressions de la prière dans ces versets. Précisons simplement que toute vraie foi repose sur la parole de Dieu (Ro 10.17). Et que prier avec foi consiste en une soumission totale à la volonté du Père, mais également dans une confiance sans limite en sa bonté et en sa puissance. La démarche de prière ne se limite pas à la demande, mais doit viser à recevoir et discerner la réponse du Seigneur. L'apôtre Paul a connu personnellement cette situation. A trois reprises, il a prié pour être délivré d'une écharde dans sa chair. Il n'a pas obtenu ce qu'il demandait. Cependant sa prière a été exaucée : « Ma grâce te suffit, car ma puissance s'accomplit dans la faiblesse » (2 Cor 12.9). Il a accepté cette réponse : elle lui a révélé le sens de son épreuve et lui a

permis de poursuivre son témoignage dans la paix !

Les effets de l'onction

On peut distinguer parmi les bénéficiaires de l'onction, successivement le malade, la communauté dont il fait partie et ses responsables.

Le malade

« *Il lui sera pardonné* » : c'est la première promesse faite au malade. Ce pardon lui est accordé en réponse à la repentance et à la confession des péchés.

« *La prière de la foi sauvera le malade* ». Le verbe sauver est employé fréquemment dans les Evangiles et les Actes des apôtres, des écrits très proches de l'épître de Jacques : 27 fois pour parler de la guérison du corps ; et 32 fois il conjoint guérison et salut.

Par exemple lors de la guérison de Bartimée, un aveugle en train de mendier au bord du chemin à Jéricho, Jésus lui adresse ces paroles : « Va, ta foi t'a sauvé ! » Cette parole vise à la fois sa guérison physique et son pardon ! « Sauver » a ici aussi ce sens ambivalent !

« *Le Seigneur le relèvera* » Le verbe traduit par « relever » est très fréquemment utilisé pour parler de la résurrection. A plusieurs reprises Jésus donne à celui qu'il guérit l'ordre de se lever : « Lève-toi, prends ton lit et marche » (Mc 2.9).

Alors que la promesse de pardon trouve son accomplissement immédiat « ici et maintenant » en vertu de l'œuvre accomplie par le Christ à la croix, les promesses de guérison pour le corps trouveront leur plein accomplissement dans le Royaume de Dieu. Mais il s'agit d'un Royaume déjà inauguré par la venue du Christ, même si sa pleine manifestation est encore à venir. Il en est de même de la guérison ! Le Seigneur peut accorder une

guérison immédiate, comme signe de la réalité présente de son Royaume, ou une guérison progressive, avec ou sans usage de médicaments. Il se peut aussi que le malade ne soit pas guéri, mais qu'il reçoive de Dieu la grâce de s'en aller dans la paix, dans la certitude de la résurrection !

La communauté

Pour ce qui concerne la communauté, dans la mesure où elle sera entrée solidairement dans la démarche, elle sera également visitée et renouvelée dans ses relations mutuelles et connaîtra une dimension nouvelle de salut et de guérison.

Les responsables de la communauté

Eux aussi, par l'exercice de leur ministère auprès du malade, seront renouvelés dans leurs relations réciproques et leur dépendance de Dieu.

Ainsi comprise, la pratique de l'onction des malades, quels que soient ses effets immédiats et visibles, ne peut être qu'une bénédiction pour le malade et sa famille, la communauté et son collègue d'anciens, c'est-à-dire pour l'Eglise du Christ !

Ne nous privons donc pas d'une telle démarche de bénédiction et de guérison !